

**ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX
OIBT
PROPOSITION DE PROJET**

TITRE	PROMOTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE DES FORÊTS AFRICAINES
NUMERO DE SERIE	PD 124/01 Rev.2 (M)
COMITE	INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHÉ
SOU MIS PAR	OIBT
LANGUE ORIGINALE	ANGLAIS

RESUME

La Décision 4(XXIV) de l'OIBT a demandé la formulation de ce projet dans le but d'élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB pour la promotion et l'application de principes, critères et indicateurs (PCI) OAB/OIBT de l'aménagement durable des forêts africaines, qui mènerait par la suite à l'élaboration de systèmes crédibles d'évaluation et de certification. Les objectifs spécifiques de ce projet sont les suivants:

- i) Etablir des éléments clés de capacité adéquate pour la mise en application des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les pays africains membres de l'OIBT.
- ii) Etablir des éléments clés de capacité adéquate pour une coopération effective au niveau régional par le biais de l'Organisation africaine du bois aux fins de soutenir les pays membres individuels dans la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Ce projet achèvera la mise au point du projet de PCI OAB/OIBT pour approbation par les deux organisations. Le projet entreprendra la formation d'un minimum de 60 cadres forestiers compétents dans chaque pays en matière de leur mise en œuvre. En outre, le projet élaborera un cadre d'audit pour les forêts africaines et formera un minimum de 60 instructeurs en matière de réalisation d'audits basés sur les PCI OAB/OIBT au niveau de l'UFA. Ce projet entend promouvoir également la production par les pays de rapports périodiques basés sur les PCI nationaux, contribuant ainsi à l'objectif de partage de l'information de l'OIBT.

AGENCES D'EXECUTION: ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS (OAB) ET ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (OIBT)

DUREE: PHASE I: 36 MOIS (18 mois par stade)
PHASE II: 12 MOIS
PHASE III: 24 MOIS

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES:

	SOURCE	CONTRIBUTION EN \$US
PHASE I Stade 1	OIBT	634 983
	OAB	172 750
	Total	807 733
PHASE I Stade 2	OIBT	634 982
	OAB	172 750
	Total	807 734
PHASE II	OIBT	1 615 465
	OAB	864 070
	Total	951 070
PHASE III	OIBT	1 444 144
	OAB	174 000
	Total	1 618 144
TOTAL PROJET		4 184 678

TABLE DES MATIERES

Abréviations et Acronymes

iii

PARTIE I: CONTEXTE

1. Origine **Error! Bookmark not defined.**
 - 1.1 Historique **Error! Bookmark not defined.**
 - 1.2 Méthodologie **Error! Bookmark not defined.**
2. Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines: problèmes, contraintes et réactions **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.1 Problèmes et contraintes **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.2 Suites données par secteur public **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.3 Suites données par le secteur privé **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.4 Suites données par la société civile et la communauté des donateurs **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.5 Besoins d'appui **Error! Bookmark not defined.**

PARTIE II: LE PROJET

1. Objectifs **Error! Bookmark not defined.**
 - 1.1 Objectif de développement **Error! Bookmark not defined.**
 - 1.2 Objectifs spécifiques **Error! Bookmark not defined.**
2. Justification **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.1 Problèmes à traiter **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.2 Situation escomptée à l'achèvement du projet **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.3 Stratégie du projet **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.4 Bénéficiaires ciblés **Error! Bookmark not defined.**
 - 2.5 Risques **Error! Bookmark not defined.**
3. Produits **Error! Bookmark not defined.**
 - 3.1 Objectif spécifique 1 **Error! Bookmark not defined.**
 - 3.2 Objectif spécifique 2. **Error! Bookmark not defined.**
4. Activités **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.1 Produit 1.1 Un forum/mécanisme consultatif ouvert, participatif et représentatif **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.2 Produit 1.2 PCI nationaux/critères de certification **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.3 Produit 1.3 Meilleure information grâce à des rapports périodiques au niveau national **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.4 Produit 1.4 Amélioration du suivi, des cadres d'audit et des dispositions au niveau national **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.5 Produit 1.5 Minimum de 60 représentants des intervenants, du personnel forestier et de spécialistes formés dans chaque pays **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.6 Produit 2.1 PCI OAB/OIBT harmonisés **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.7 Produit 2.2 Atelier consultatif au niveau régional **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.8 Produit 2.3 Cadre pour système d'audit et d'aménagement des forêts africaines **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.9 Produit 2.4 Minimum de 60 instructeurs formés **Error! Bookmark not defined.**
 - 4.10 Produit 2.5 Capacité consultative et de diffusion **Error! Bookmark not defined.**
5. Fiches du cadre logique **Error! Bookmark not defined.**
6. Plan de travail **Error! Bookmark not defined.**
7. Budget **Error! Bookmark not defined.**
 - 7.1 Budget estimatif

PARTIE III: DISPOSITIONS OPERATONNELLES

- | | | |
|----|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1. | Structure de gestion | Error! Bookmark not defined. |
| 2. | Suivi, rapports et évaluation | Error! Bookmark not defined. |

PARTIE IV: CADRE DES BOIS TROPICAUX

- | | | |
|----|--|-------------------------------------|
| 1. | Conformité aux objectifs de l'AIBT de 1994 | Error! Bookmark not defined. |
| 2. | Conformité au Plan d'action de l'OIBT | Error! Bookmark not defined. |

Références 17

Liste des figures

- | | | |
|----------|------------------------|-------------------------------------|
| Figure 1 | Stratégie du projet | 17 |
| Figure 2 | Organisation du projet | Error! Bookmark not defined. |

Liste des tableaux

- | | | |
|-----------|---|-------------------------------------|
| Tableau 1 | Besoins d'appui pour le renforcement des capacités en AFDE | Error! Bookmark not defined. |
| Tableau 2 | Programmation des produits du projet par phases | Error! Bookmark not defined. |
| Tableau 3 | Financement du projet divisé entre OAB et OIBT | Error! Bookmark not defined. |
| Tableau 4 | Distribution des responsabilités de mise en œuvre du projet | Error! Bookmark not defined. |
| Tableau 5 | Plan d'action de l'OIBT et Produits et Activités du projet | Error! Bookmark not defined. |

Liste des Annexes

- | | |
|----------|---|
| Annexe 1 | Termes de référence |
| Annexe 2 | Arbres à problèmes |
| Annexe 3 | Cadre logique |
| Annexe 4 | Plan de travail |
| Annexe 5 | Budget |
| Annexe 6 | Termes de référence du Conseiller régional / Coordinateur du projet |
| Annexe 7 | Description de l'Organisation africaine du bois et de son personnel d'encadrement |

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	Aménagement forestier durable
AIBT	Accord international des bois tropicaux
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
C&I	Critères et Indicateurs (OIBT)
CIBT	Conseil international des bois tropicaux
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
DFP	Domaine forestier permanent
EFI	Exploitation à faible impact
FSC	Forest Stewardship Council
GTN	Groupe de travail national
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
IFIA	Inter-African Forest Industries Association
NDP	Normes de performance
OAB	Organisation africaine du bois
OBC	Organisation à base communautaire
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGE	Organisation non gouvernementale environnementale
PCI	Principes, critères et indicateurs (OAB)
PCIV	Principes, critères, indicateurs et vérificateurs (OAB)
PME	Petites et moyennes entreprises
REIMP	Regional Environmental Information Management Program
UFA	Unité forestière d'aménagement
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Fonds mondial pour la nature

PARTIE I: CONTEXTE

1. Origine

1.1 Historique

La trente et unième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a approuvé les recommandations de la vingt-neuvième session du Comité de l'information économique et de l'information sur le marché (CEM) d'une nouvelle stratégie de la phase initiale de ce projet.

La proposition de projet révisée, PD 124/01 Rev.2 (M), tient compte des recommandations approuvées par le Conseil "d'incorporer des éléments des activités 1.1 à 1.5.7, y compris des essais de terrain des PCI harmonisés". Le Conseil a approuvé en outre la recommandation du Comité que la contribution de l'OIBT aux activités 1.1 à 1.5.7, y compris les essais de terrain du projet de PCI ne soit pas supérieure à US\$600.000.

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Organisation africaine du bois (OAB) encouragent l'aménagement durable des forêts dans leurs pays membres. La plupart des membres de l'OAB sont également membres de l'OIBT¹, ce qui offre des possibilités de coopération et de coordination. Les deux organisations ont adopté en outre des stratégies similaires de promotion de l'aménagement forestier durable (AFD) par la mise en œuvre de Principes, critères et indicateurs (PCI).

En 1990, l'OIBT a élaboré ses Directives pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles, suivies d'un ensemble d'autres directives thématiques (plantations, biodiversité, feux de forêts, etc.). En 1992, les Critères et indicateurs (C&I) de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles ont été approuvés et révisés par la suite, en 1998, afin de prendre en compte l'expérience acquise ainsi que l'évolution du processus international de politique forestière.

L'OAB a également élaboré ses propres Principes, critères, indicateurs et vérificateurs (PCIV) pour les forêts africaines dans la même optique que l'OIBT, publiés pour la première fois en 1996 et plusieurs fois révisés.

Cependant, le manque d'harmonisation de ces deux instruments, les C&I de l'OIBT et les PCIV de l'OAB, a représenté une contrainte pour le développement de la coopération entre les deux organisations. En 2001, afin d'éliminer cette contrainte, les deux organisations ont pris des mesures destinées à rendre les PCI de l'OAB pleinement compatibles avec les C&I de l'OIBT. Une évaluation de compatibilité² a été réalisée dans un premier temps, évaluation dont les résultats ont été examinés au cours d'un atelier régional tenu le 25 et 26 mai 2001 à Yaoundé, avec la participation des pays membres africains. Cet atelier a produit un ensemble révisé de PCI OAB³ fournissant une base commune aux deux organisations pour l'entreprise d'une action conjointe de promotion de l'aménagement durable des forêts africaines, et a examiné un projet de document de conception élaboré par deux consultants⁴. Trois groupes de travail ont élaboré des propositions détaillées des objectifs et produits de ce projet qui ont été pris en compte dans l'élaboration du présent document.

Compte tenu de l'ampleur des tâches à réaliser, la coopération entre les organisations qui soutiennent les efforts des pays africains est nécessaire. Bien que l'OAB se soit activement employée à la mise en œuvre de ses PCI, ces travaux sont limités à quelques pays dans lesquels ceux-ci ont été mis à l'essai. Depuis 1995, des essais de terrain des C&I ont été effectués en utilisant la méthodologie du CIFOR, en Côte d'Ivoire (1995), au Cameroun (1997), au Gabon (1998) et en République centrafricaine (1998). En outre, certains pays membres de l'OAB ont constitué des groupes de travail nationaux sur l'aménagement forestier durable, la certification et l'élaboration de C&I nationaux; parmi eux figurent le Ghana (1995), le Cameroun (1996) et le Gabon (1999).

¹ Les membres communs comprennent le Cameroun, la République Centrafricaine, la RD du Congo, la Rép. du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, le Liberia et le Togo. Les pays membres de l'OAB non-membres de l'OIBT sont l'Angola, la Guinée équatoriale, le Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, et la Tanzanie.

² Simula, 2001.

³ Compte rendu de l'Atelier régional OAB/OIBT

⁴ M. Richard Eba'a Atyi et M. Markku Simula.

Bien que l'OIBT ait fourni un appui considérable à ses pays membres africains au niveau des projets, les efforts régionaux se sont principalement axés sur l'organisation d'ateliers et d'autres activités de formation. Le récent atelier régional ainsi que les essais de terrain du Guide d'application des critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles dans le Sangmelima (Cameroun), en janvier 2001, en est un exemple pertinent. On reconnaît que ces efforts parallèles ne sont pas nécessairement les plus efficaces du point de vue des bénéficiaires et que la collaboration par le biais d'un programme d'actions concertées est par conséquent bien justifiée.

A sa vingt-neuvième session en novembre 2000, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT), reconnaissant l'importance des travaux réalisés par l'OAB dans le domaine des PCI, a pris la Décision 4(XXIX) fixant l'élaboration de la présente proposition de projet (voir annexe 1)⁵:

"Formuler une proposition de projet à soumettre à l'OIBT, comportant plusieurs phases si nécessaire, destinée à élaborer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB visant à assurer la promotion et l'application de l'initiative affinée sur les principes, critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts africaines et à apporter une aide dans l'élaboration de systèmes crédibles d'évaluation et de surveillance de l'aménagement forestier et d'éventuelles normes de performance."

1.2 Méthodologie

Après examen de la documentation disponible, un questionnaire a été élaboré en vue d'assister le rassemblement de données dans les pays membres de l'OAB. Ce questionnaire a été étudié de concert avec le Secrétariat de l'OAB à des réunions d'information le 6-7 mars 2001 (M. Simula) et le 29-30 mars 2001 (M. Eba'a Atyi) à Libreville, au cours desquelles les dispositions de rassemblement de données et de répartition des tâches entre le Secrétariat de l'OAB et les Consultants ont été approuvées.

Neuf pays d'une totalité de 13 pays membres de l'OAB ont été conjointement sélectionnés pour la collecte de données: la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Liberia et le Nigeria ont été visités par M. E. Siisi-Wilson, Directeur technique (certification), du 5 au 20 avril 2001, et l'Angola, le Cameroun, la Rép. du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon, par M. Eba'a Atyi du 24 au 30 mars et du 4 au 14 avril 2001.

Un bref rapport sur chaque pays a été élaboré, dont les résultats sont résumés dans le présent rapport. Cette étude a en outre utilisé d'autres informations, entre autres les données rassemblées par la GTZ sur les besoins africains de formation en matière de certification forestière⁶ ainsi que divers rapports et documents régionaux et nationaux.

Un arbre à problèmes a été élaboré et utilisé pour établir les grandes lignes de la stratégie du projet et dresser un cadre logique pour le projet d'appui de l'OIBT à ses pays membres africains, en coopération avec l'OAB.

Le projet de rapport a fait l'objet d'un examen au cours d'un atelier régional tenu le 25-26 mai 2001 à Yaoundé et cette proposition de projet a été élaborée sur la base des résultats de cet atelier, en coopération avec le Secrétariat de l'OAB, afin qu'elle soit examinée en vue de l'appui financier de l'OIBT.

⁵ Les autres éléments de la Décision 4(XXIX) de l'OIBT sont couverts par un rapport distinct.

⁶ Saile, P. 2001.

2. Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines: problèmes, contraintes et réactions

2.1 Problèmes et contraintes

Les problèmes de l'envahissement dans les forêts tropicales africaines sont bien reconnus et sont étroitement associés aux pressions démographiques et à la pauvreté. En effet, la nécessité de pourvoir aux besoins des populations rurales et de leur fournir des revenus se traduit par une utilisation non durable des ressources ligneuses pour le bois d'énergie et la transformation sur place des grumes en sciages avec des tronçonneuses, ainsi que par une exploitation excessive de la faune sauvage, en particulier le gibier, pour la consommation de subsistance et les marchés locaux. Ces activités, qui sont importantes pour les économies locales, échappent en grande partie au contrôle effectif des efforts d'aménagement.

L'absence de gestion forestière est courante et les rapports nationaux suggèrent un certain nombre de facteurs causatifs, dont:

- a) Manque de ressources financières dans les administrations forestières
- b) Cadre institutionnel et politique inadéquat
- c) Application effective absente ou limitée
- d) Manque de formation des ressources humaines à tous les niveaux
- e) Manque d'investissement dans l'aménagement forestier
- f) Manque de connaissances scientifiques

Il est nécessaire d'aborder un certain nombre de questions fondamentales sous-jacentes à ces problèmes qui sont liés les uns aux autres:

- i) Basse priorité politique accordée au secteur forestier, qui se traduit par des allocations budgétaires inadéquates;
- ii) Intérêts puissants et conflits entre eux qui ralentissent les réformes politiques et les efforts visant à renforcer l'application effective;
- iii) Bas salaires du personnel, limitant le recrutement de professionnels de haute qualité et encourageant les pratiques corruptrices;
- iv) Absence des conditions préalables nécessaires aux investissements à long terme dans le secteur privé au niveau macroéconomique et sectoriel.

Il existe une importante variation entre les pays en ce qui concerne les problèmes apparents et leurs causes sous-jacentes, et de nombreux facteurs supplémentaires jouent un rôle important. En Côte d'Ivoire et au Ghana par exemple, les capacités de transformation industrielle dépassent de loin le potentiel de production de grumes, ce qui a entraîné des pressions supplémentaires sur l'exploitation des ressources. En outre, il existe des déséquilibres entre la situation géographique des régions productrices de bois et celle des usines de transformation dans les pays où les ressources accessibles sont en voie d'épuisement. La production à faible valeur ajoutée continue à encourager une exploitation considérable des ressources ligneuses, qui se concentre encore grandement sur un petit nombre d'essences.

Au Libéria et en Angola, la guerre civile a détruit l'infrastructure institutionnelle du secteur, qui devra être reconstruit avant de donner un sens à de nouvelles interventions. En outre, la nécessité de re-sensibiliser le public à l'importance de l'aménagement durable et de la conservation des forêts en tant qu'éléments critiques des écosystèmes nationaux, constitue un défi encore plus considérable.

2.2 Suites données par le secteur public

Le sombre tableau dépeint ci-dessus n'a certes pas été ignoré par les gouvernements et l'on peut observer des améliorations dans plusieurs domaines:

- i) La loi cadre sur les forêts et l'environnement a fait l'objet d'une révision au Cameroun (loi forestière de 1994, loi environnementale de 1996), en République centrafricaine (1990), en Côte d'Ivoire (loi foncière de 1998), en Guinée équatoriale (1997), au Ghana (1997), au Congo (2000), au Libéria (2000) et au

Gabon (révision en cours)⁷. Les réformes n'ont pas encore débuté en Angola où la loi actuelle remonte à la période coloniale (1962). Cependant, avec ou sans réforme, tous les pays souffrent de l'absence d'une mise en application effective.

- ii) Les politiques forestières ont fait l'objet de réformes destinées à refléter les problèmes actuels et l'objectif de l'AFD. Ces réformes politiques ont pris la forme de programmes forestiers nationaux (Cameroun, Congo), de plans directeurs sectoriels (Côte d'Ivoire), ou d'autres processus de réforme politique (République centrafricaine, Ghana, Gabon, Nigeria). Toutefois, les ressources limitées et le manque de volonté politique représentent un obstacle courant à l'application effective de ces politiques.
- iii) Dans certains pays, des progrès ont été rapportés en ce qui concerne la création d'un Domaine forestier permanent (DFP). Le Cameroun, le Congo et le Ghana travaillent activement dans ce sens. Cependant, ce processus n'a pas encore été initié dans des pays tels que l'Angola, le Liberia et le Togo. Dans la plupart des pays, à l'exception possible du Ghana, la création d'un DFP demeure en grande partie une formalité administrative. La sécurité future proviendra d'un ensemble de mesures: d'une part, la ferme définition des limites et la mise en application de prescriptions d'aménagement claires et nettes, et d'autre part, la démonstration du fait que la production et la protection des forêts sont dans l'intérêt des populations locales. En Afrique, la majorité des communautés rurales s'intéressent plus souvent à l'utilisation des ressources forestières biologiques qu'à la production de bois. Il sera donc nécessaire d'arriver à un équilibre délicat entre ces deux intérêts (Poore & Thang, 2000).
- iv) Les pratiques d'aménagement forestier s'améliorent dans certains pays. A l'exception de l'okoumé au Gabon, les coupes sélectives d'essences sélectionnées supérieures à un diamètre minimum spécifique (défini au niveau national et au niveau de l'UFA) dans un cycle d'abattage défini (typiquement 20 à 30 ans)⁸ est en train de devenir l'approche courante, en même temps que l'octroi de concessions à long terme dans les cas où le gouvernement n'assume pas la responsabilité de l'aménagement (comme par exemple au Ghana). La superficie des concessions est généralement limitée, mais, au Ghana par exemple, aucune limite n'a été introduite. Le processus de réforme est donc fondamentalement lent, étant donné qu'il implique la réalisation d'inventaires fiables, l'élaboration de plans d'aménagement appropriés, ainsi que leur mise en œuvre progressive.
- v) Bien que de meilleures pratiques de récolte, telles que l'exploitation à faible impact (EFI), aient déjà été introduites dans la région (par exemple Ghana, Cameroun), celles-ci attendent encore d'être généralisées.
- vi) Bien qu'une attention croissante soit accordée à la surveillance, au suivi et aux systèmes d'audit, les pratiques actuelles n'abordent pas pleinement les différents aspects de l'AFD (Nsenkyiere & Simula, 1999). La plupart des améliorations sont observées dans le prélèvement d'impôts sur le bois récolté par les gouvernements eux-mêmes (par ex. le Ghana) ou des audits externes par des tiers (par.ex. au Cameroun). Ce dernier système est également en cours d'introduction pour la vérification des inventaires forestiers et pour la conformité au règlement de l'aménagement forestier (Cameroun).

Bien que ces progrès soient encore au stade embryonnaire et qu'ils soient limités à quelques pays, ils n'en sont pas moins importants; cependant, ils sont loin de répondre aux besoins, même dans les cas où ils sont considérés plus avancés (Ghana et Cameroun).

La reconnaissance des ressources limitées que les pays d'Afrique occidentale obtiennent de leurs ressources naturelles a entraîné une révision des politiques destinée à promouvoir les plantations à croissance rapide afin de répondre à la demande locale en bois de feu, en bois d'œuvre et en produits de transformation à l'exportation (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo). Cette tendance générale devrait s'étendre en Afrique occidentale et centrale, où les conditions de croissance sont favorables et où des terres appropriées sont disponibles. Les expériences du Congo et du Nigeria seront utiles à ces efforts. Pour assurer le succès de programmes de plantation à grande échelle, il est nécessaire de mettre en place des solutions techniques et des conditions commerciales adéquates.

⁷ Poore & Thang, 2000; rapports nationaux.

⁸ Cinq à 15 ans en Guinée équatoriale.

En outre, la promotion de la gestion forestière collective ou participative avec les villages et les communautés locales représente un aspect relativement nouveau de la réaction des gouvernements au problème du déboisement et de la dégradation forestière.

2.3 Suites données par le secteur privé

Le secteur privé, qui est impliqué dans l'exploitation des forêts africaines depuis des décennies, est devenu l'un des principaux acteurs de l'AFD dans la région au cours des dernières années. Il faut reconnaître les travaux accomplis sous l'égide de l'IFIA (Inter-African Forest Industries Association) et le l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT). L'IFIA a récemment élaboré un code de conduite pour l'AFD (IFIA 2001) en réponse aux pressions du marché pour la certification ou pour le moins la fourniture de renseignements crédibles sur l'aménagement forestier et l'origine de la matière première ligneuse des produits mis sur le marché international. Des directives ont été élaborées et des recherches effectuées avec le soutien de l'industrie en vue de l'élaboration de plans d'aménagement ainsi que divers aspects de la sylviculture et des prélèvements.

Une récente initiative de la filière, associée au Forum CEO de la Banque mondiale, est la constitution de la Fondation européenne pour la protection des ressources des forêts africaines, auquel participent douze principales sociétés de bois qui se sont fermement engagées à promouvoir l'AFD dans leurs régions d'opération. La Fondation a présenté les six principales propositions prioritaires suivantes (Fondation européenne 2001):

- i) Elaboration de plans d'aménagement intégraux pour l'AFD;
- ii) Formation professionnelle;
- iii) Exploitation à faible impact;
- iv) Etudes spécifiques sur la protection de la faune et de la forêt dans les concessions;
- v) Adoption et mise en application du Code de conduite de l'IFIA;
- vi) Certification panafricaine.

La filière bois est préoccupée par la viabilité financière de ses opérations et les risques que représentent au niveau national les réformes gouvernementales concernant la politique, la réglementation et les impôts. A cet égard, l'industrie compte sur l'appui du secteur privé national et international pour un certain nombre d'activités liées aux aspects environnementaux et sociaux extérieurs à ses concessions (biodiversité, études environnementales, recherche fondamentale, ressources vivrières, formation, sensibilisation, etc.).

2.4 Suites données par la société civile et la communauté des donateurs

Pendant des décennies, les ONG environnementales et autres ont joué un rôle très précieux par l'exécution de projets de développement et de conservation, spécifiquement adaptés aux conditions locales de leur emplacement. Le rôle de ces intervenants est également devenu important au niveau politique.

En 1996, une initiative sous-régionale centrafricaine a été lancée dans le but de faciliter la collaboration pour la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers humides d'Afrique centrale. La Conférence sur les écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale (CEFDHAC, également connue sous le nom de Processus de Brazzaville) a été créée par neuf pays centrafricains⁹. Le Bureau régional de l'UICN sert de Secrétariat à la CEFDHAC. Plusieurs projets ont déjà été réalisés, dont:

- Consolidation et facilitation de la coopération régionale en matière de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes des forêts denses humides d'Afrique centrale.
- Etude comparative des lois et politiques forestières.
- Etude des sites critiques de conservation de la biodiversité dans trois pays¹⁰.
- Une nouvelle revue, "Zamb'a" ou "La Forêt", a été publiée aux fins de promouvoir le concept de l'aménagement durable des écosystèmes forestiers (www.iucn.org).

⁹ Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Rép. du Congo, RD. du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda et Sao-Tomé-et-Principe.

¹⁰ Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale.

Au niveau régional, le WWF, avec le financement de l'Union européenne, a entrepris le développement de la certification dans la région d'Afrique occidentale et centrale. Ce projet a contribué à renforcer les capacités et à créer deux groupes de travail nationaux dans deux pays (Cameroun et Gabon). Cependant, la question de certification s'est avérée complexe, car il n'existe encore aucune forêt certifiée dans la région.

Les actions des ONG et des OBC au niveau local, visant à promouvoir le développement social et la conservation de l'environnement dans les pays, sont peut-être plus importantes que les actions entreprises au niveau régional, bien qu'il n'existe aucune information sur leurs activités dans le domaine forestier. Un grand nombre de ces groupes travaillent dans les régions forestières ou dans des domaines associés aux forêts et leur consolidation constitue donc une question essentielle.

La communauté des bailleurs de fonds a apporté son appui au développement forestier durable et à la conservation des forêts avec des résultats variés dans la plupart des pays. Les changements récents apportés à leurs politiques soulignent la nécessité d'adopter une approche exhaustive au sein des programmes forestiers nationaux visant à supprimer les contraintes politiques; d'introduire des instruments basés sur les marchés (imposition et certification); de promouvoir et de soutenir les investissements privés (en particulier les partenariats public-privé), de reconnaître le rôle des forêts dans le soulagement de la pauvreté et la nécessité d'améliorer les mécanismes de mise en application effective (tels que le système d'audit par un tiers). L'amélioration de l'information et des échanges d'information, ainsi que l'accroissement de l'appui à la société civile, constituent d'autres aspects de ces nouvelles stratégies.

La Banque mondiale, en collaboration avec plusieurs bailleurs de fonds, tente une nouvelle approche par le biais du Projet régional de gestion de l'information sur l'environnement (REIMP), qui devrait devenir la tribune de référence de l'information environnementale pour la gestion des ressources naturelles des six pays du Bassin du Congo. Dans cette région, qui est considérée comme un "point chaud" de la biodiversité mondiale, plusieurs agences donatrices participent efforts déployés pour aider les autorités nationales à mettre en pratique une Convention sur la diversité biologique. Cependant, les différentes initiatives sont confrontées au manque de renseignements précis et exhaustifs sur l'environnement (ou manque d'accès à ces renseignements) pour une gestion efficace des ressources naturelles en tant que problème critique. Le programme susmentionné est un projet transfrontière de la nouvelle génération, visant à aborder les questions relatives aux écosystèmes sous-régionaux. Tout en ayant pour objectif principal l'aménagement de l'environnement mondial, le REIMP devrait également fournir une meilleure base d'informations, géoréférencée, qui facilitera l'identification, la conception et la mise en œuvre de futures activités économiques au niveau national. Une association régionale avec le statut d'ONG, ADIE (Association pour le développement de l'information environnementale) a été créée aux fins de mettre en application le REIMP. Cette association sera responsable de l'exécution, de la gestion et de la coordination des activités du REIMP, avec la collaboration de Coordinateurs nationaux ainsi que d'une cellule régionale à laquelle une assistance technique sera fournie.

2.5 Besoins d'appui

Au cours des missions effectuées dans les neuf pays de la région, les besoins d'appui extérieur ont été identifiés par le biais de consultations avec les autorités gouvernementales, l'industrie, les ONG et autres intéressés. Malgré les différences qui existent entre les pays, les besoins d'appui semblent en grande partie coïncider (voir tableau 1). Cependant, l'ampleur et la nature de ces besoins sont influencés par le niveau de progression vers l'AFD.

Dans les pays où l'infrastructure institutionnelle s'est effondrée (Angola, Liberia), la première priorité est de mettre en place la base d'information et les ressources humaines nécessaires, ainsi qu'une politique et un cadre juridique adéquats et actualisés.

Dans tous les cas, un appui est nécessaire pour la mise en place d'un système de suivi et de contrôle de la planification de l'aménagement forestier et des prélèvements, même dans les pays qui ont progressé dans ce domaine. Les domaines où des actions supplémentaires sont généralement requises comprennent l'amélioration de la politique et du cadre juridique, et la formation, surtout en matière d'EFI et de surveillance/audit de l'aménagement forestier.

La plupart des pays de la région nécessiteront en outre une aide à la sensibilisation aux C&I pour l'AFD et le développement d'un ensemble critères et d'indicateurs nationaux à cet effet. En effet, ce n'est qu'au Cameroun et au Ghana que ces travaux ont été achevés.

Le Ghana est le seul pays où l'élaboration de normes de performance et de normes techniques pour l'aménagement forestier durable est bien avancée et ceci demeure un domaine d'action commune pour les autres pays, typiquement à haute priorité.

Aucun pays n'a mis en place des inventaires nationaux adéquats et ceci s'applique même aux pays plus avancés, où seulement une partie du territoire est couverte. Il est évident que des travaux plus poussés sont nécessaires dans ce domaine et que ceux-ci devront être effectués au niveau national. En ce qui concerne les inventaires pour la planification de l'aménagement, le fait que les spécifications techniques soient rarement définies représente un défaut du système réglementaire, et il en va de même pour les spécifications techniques des plans d'aménagement.

Des groupes de travail nationaux chargés de l'élaboration de C&I/normes de certification n'opèrent que dans trois pays (Cameroun, Gabon et Ghana), et, dans l'absence de soutien extérieur, les progrès dans ce domaine seront lents. Tous les pays ont également rapporté qu'une aide serait requise en matière de certification, les cas prioritaires étant le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Ghana.

Le projet de formation au Manuel OIBT d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles a organisé un atelier dans la région africaine (OIBT 2001; Wijewardana 2001), qui a fourni des renseignements spécifiques utiles sur les besoins d'appui dans ce domaine. Ces derniers se résument comme suit:

- i) Il semblerait que seules quelques personnes dans chaque pays ne possèdent une connaissance détaillée des Critères et indicateurs de l'OIBT pour l'AFD et qu'aucune tentative n'ait été faite pour les mettre en application.
- ii) La disponibilité de données sur les différents indicateurs varie d'un pays à l'autre et d'une UFA à l'autre. En outre, un problème courant, lié au manque de reconnaissance et de délimitation du DFP rend le rassemblement de données difficile. Les points faibles concernent la Diversité biologique (Critère 5) et les Sols et Eaux (Critère 6).
- iii) La mise en pratique des C&I (collecte de données, évaluation) constitue souvent une tâche majeure et débordante qui devrait être associée à d'autres travaux de développement des capacités. Dans un grand nombre de pays, il importe de se pencher sur des questions plus fondamentales afin de pouvoir faire des C&I un élément intégral de l'aménagement forestier.
- iv) Il existe un besoin de formation continue dans le domaine de l'utilisation des C&I.

Tableau 1 Besoins d'appui au développement des capacités d'AFD

Domaine d'activité	Angola	Rep. Centrafricaine	Cameroun	Congo RD	Congo Rép.	Côte d'Ivoire	Guinée équatoriale	Gabon	Ghana	Liberia	Nigeria	Tanzanie	Togo
Sensibilisation aux C&I pour l'AFD	X	XX		XX	XX	X	XX			XX	XX		X
Elaboration de C&I nationaux par un Groupe de travail national	X	XX		XX	XX	XX	XX	XX		XX		X	XX
Elaboration de normes de performance	X	X	XX	X	XX	XX	XX	XX		XX	X	X	X
Procédures et techniques de suivi et d'évaluation	X	XX	X	XX	XX	XX	XX	X	XX	XX	XX	XX	X
Inventaire et statistiques forestiers nationaux	XX	XX		X	X		XX	X		XX	X	XX	XX
Politique et cadre logique	XX	XX		XX	X	X	X		X	XX	XX	X	XX
Certification		XX	XX	X	X	XX	X	XX	XX	X		X	X
Formation	XX			XX			XX			XX			X
- EFI	Tous les domaines	X	XX	Tous les domaines	XX	X	Tous les domaines	X	X	Tous les domaines	X	X	X
- Surveillance/audit		X	XX		X	X		X	X		X	X	XX
- Planification d'aménagement		X	X		X	X		X	X		X	X	
Développement de plantations		X				X			X		X	X	XX

Sources: Rapports nationaux, consultations avec représentants nationaux, évaluations des Consultants

Légende: XX urgent, X nécessaire mais moins urgent

PARTIE II: LE PROJET

1. Objectifs

1.1 Objectif de développement

Promouvoir l'aménagement durable des forêts africaines par l'application et la mise en œuvre des Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT, avec le soutien et la participation de tous les intéressés.

1.2 Objectifs spécifiques

Objectif spécifique 1

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT au niveau national dans les Pays membres africains de l'OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des PCI applicables au niveau national, des mécanismes de consultation efficaces, la sensibilisation, les connaissances et les compétences parmi les responsables politiques et les intervenants en matière d'AFD, et des dispositions de surveillance/audit.

Objectif spécifique 2

Etablir des éléments moteurs d'une capacité adéquate pour la coopération efficace au niveau régional par l'intermédiaire de l'Organisation africaine du bois, pour soutenir individuellement les pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

Ces éléments moteurs comprennent des instruments communs pour l'élaboration et la mise en application des Principes, critères, indicateurs et vérificateurs pour l'AFD au niveau national et au niveau de l'UFA, des mécanismes efficaces de consultation et de diffusion pour le partage des connaissances et la coordination des initiatives, ainsi qu'une réserve d'instructeurs formés au niveau régional.

Dans le présent contexte, le terme "capacité" se réfère à: i) ressources humaines (formation de personnel), ii) capacité institutionnelle (gestion du changement, développement institutionnel et organisationnel, équipement), iii) conditions habilitantes (politique et cadre réglementaire), et iv) information et connaissances.

2. Justification

2.1 Problèmes à traiter

Les suites données par les différents acteurs des pays africains aux problèmes de l'aménagement forestier ont été importantes et quelques fois efficaces vis-à-vis des problèmes locaux. Cependant, elles sont loin de répondre aux conditions requises pour réaliser l'aménagement durable des forêts naturelles de la région et accroître le développement du reboisement et des plantations. Bien que les situations varient d'un pays à l'autre, la plupart des pays partagent un grand nombre de problèmes, et bien que certains pays aient accompli plus de progrès que d'autres (le Ghana et le Cameroun, selon Poore & Thang 2000), ceux-ci sont encore loin d'atteindre le but de l'AFD. Les problèmes communs fournissent une base à une approche régionale pour assister les pays dans leurs efforts.

Le problème lié aux forêts dans la région africaine peut se diviser en deux questions principales: i) l'exploitation non durable des forêts de production existantes, et ii) le déboisement, l'envahissement et la dégradation. On trouvera à l'annexe 2 un arbre à problèmes qui souligne certaines des causes sous-jacentes de l'absence d'aménagement forestier durable. Le déboisement, l'envahissement et la dégradation des forêts sont en grande partie dus à des causes qui sont en dehors du contrôle des autorités forestières. En effet, bien que les forêts puissent contribuer à soulager le problème sous-jacent de la pauvreté dans les régions rurales en créant plus d'emploi et de revenus à partir de produits ligneux et non ligneux, elles ne sont pas en mesure de maîtriser une agriculture non durable et une exploitation minière incontrôlée.

Il est reconnu que les pays de la région se situent à des stades différents de développement vers l'aménagement durable des forêts. Les situations et les besoins varient d'un pays à l'autre, et ceci a été pris en compte lors de la planification des interventions détaillées des pays participant au projet (voir tableau 1). Ce tableau montre que les principales composantes de l'AFD, telles qu'elles sont définies dans les C&I de l'OIBT et de l'OAB sont en grande partie absentes dans la plupart des pays de la région. Il est impossible d'établir un système d'aménagement forestier durable, lorsque le DFP n'a pas été défini et délimité, lorsqu'il n'existe aucune interprétation de la pérennité dans la pratique à l'aide de critères et indicateurs, lorsque aucun inventaire ni plan d'aménagement adéquat ni normes de performances n'ont été mis en place, et lorsqu'il n'existe aucun moyen effectif de contrôle, de surveillance ou de mise en application effective des règlements en vigueur. Même dans les cas où il existe un cadre juridique adéquat à priori, celui-ci ne peut pas être mis en pratique si l'administration ne possède pas les fonds suffisants, les ressources humaines qualifiées et les connaissances scientifiques nécessaires.

Ces problèmes sont le résultat de politiques faibles et de la basse priorité politique accordée aux forêts. Bien que certains responsables politiques en soient conscients, le coût de l'inaction n'est pas connu et ne peut donc guider les investissements publics et les réformes politiques. En outre, une transparence limitée ne permet pas aux intervenants de dûment défendre leurs intérêts légitimes.

La performance médiocre des exportations de bois tropicaux africains représente un sujet de préoccupation supplémentaire. En effet, au cours des cinq dernières années, dans l'Union européenne qui constitue le principal marché, les préoccupations écologiques liées aux bois tropicaux d'origine africaine ont contribué à la baisse de la part du marché des importations totales de l'UE en grumes et sciages de la région africaine. La part du marché de la région pour le contreplaqué demeure pratiquement inchangée. Il est prévu que le déclin de la part du marché des membres de l'OAB se poursuivra si les pays ne sont pas capables de progresser vers l'aménagement forestier durable ou de démontrer leurs progrès vers l'AFD de façon tangible.

La présente proposition de projet a été élaborée dans le but de se pencher sur ces questions. En effet, si l'on ne fait pas face à ces problèmes les pays africains membres de l'OIBT

- i) ne seront pas en mesure de démontrer, sur les marchés internationaux, que leurs produits ligneux à l'exportation proviennent de sources gérées de façon durable, entraînant une érosion encore plus importante des parts de marché et peut-être des réductions excessives du prix de vente durant les périodes d'offre excédentaire de bois tropicaux.
- ii) ne seront pas en mesure de mettre en application les Critères et Indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement forestier durable ni d'en rendre compte à court ou à moyen terme.
- iii) risquent d'adopter des approches différentes d'élaboration de leurs PCI et de leurs normes de certification, rendant difficile leur comparaison et leur reconnaissance finale par le marché international.
- iv) n'auront pas les moyens de mettre en œuvre des systèmes efficaces de vérification et d'audit au sein d'un cadre commun, ralentissant par là le progrès du contrôle des pratiques illégales et autres pratiques non durables.
- v) ne seront pas à même de progresser dans la coopération et les échanges d'expériences sur l'élaboration de C&I, de normes de performance et de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement.
- vi) jouiront seulement d'un nombre limité de bénéfices de l'OAB en tant que leur organisation coopérative régionale, compromettant peut-être même sa raison d'être à moyen terme. Ceci réduirait davantage le rôle de la coopération interafricaine au niveau gouvernemental, coopération qui est nécessaire, entre autres, pour promouvoir les intérêts de la région dans diverses enceintes internationales.

2.2 Situation escomptée à l'achèvement du projet

Au niveau national, les pays participants auront mis en place les éléments moteurs pour développer et progresser de façon constante et ponctuelle, vers la mise en application des C&I de l'OIBT dans leurs conditions spécifiques, y compris l'établissement i) d'un mécanisme consultatif pour le développement et le suivi des PCI, ii) d'une masse critique de responsables politiques, de représentants des différents acteurs, de professionnels

forestiers et autres, formés en matière d'élaboration et d'application des C&I, iii) de cadres institutionnels de surveillance appropriés, et iv) de systèmes d'audit de l'AFD, ainsi que la consolidation d'autres mécanismes d'application effective.

Au niveau régional, les mécanismes de coopération avec l'OAB seront améliorés et la pérennité de l'Organisation assurée à long terme. Les pays membres auront harmonisé leurs cadres régionaux d'élaboration de normes de performance pour l'aménagement forestier, de conditions réglementaires pour les inventaires forestiers et les plans d'aménagement, et de certification.

En tant que produit indirect du projet, des systèmes d'audit par des tiers, y compris la certification comme instrument, seront bien établis dans la région, certaines zones étant titulaires de certificats crédibles et des zones encore plus vastes évoluant par phases vers la réalisation du statut de certification.

2.3 Stratégie du projet

La trente et unième session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) a approuvé les recommandations de la vingt-neuvième session du Comité de l'information économique et de l'information sur le marché (CEM) d'une révision des phases et du budget de ce projet.

La proposition de projet révisée, PD 124/01 Rev.2 (M), tient compte des recommandations approuvées par le Conseil "d'incorporer des éléments des 7 activités 1.1 à 1.5.7, y compris des essais de terrain des PCI harmonisés".

Les activités et le budget ont été modifiés pour permettre le dialogue national et d'élaboration de PCI nationaux dans les pays où la réalisation des travaux est nécessaires. Ainsi qu'il est mentionné, de nombreux pays membres ont progressé avec succès vers l'adoption nationale des PCI/CI ou s'emploient à la réaliser. Le projet révisé soutiendra le processus de développement et d'harmonisation de PCI et l'élaboration de PCI OAB/OIBT préliminaires. Il prévoit en outre la formation du personnel forestier aux essais de terrain des PCI provisoires dans deux pays sélectionnés. L'activité finale de la nouvelle Phase I du projet sera la présentation des PCI OAB/OIBT provisoires et des résultats des essais de terrain à la Conférence ministérielle de l'OAB.

La proposition de projet a été restructurée en divisant la Phase I originale en deux stades.

Au cours de ses délibérations sur la Révision (1) de cette proposition, le Comité n'a fait aucune recommandation au Conseil concernant les activités 2.5.1 – 2.5.5 relatives au Conseiller régional proposé sur la mise en œuvre / coordination du projet PCI à affecter à l'OAB pour la durée du projet. Cet élément a été retenu dans la proposition révisée, avec cependant une allocation budgétaire réduite.

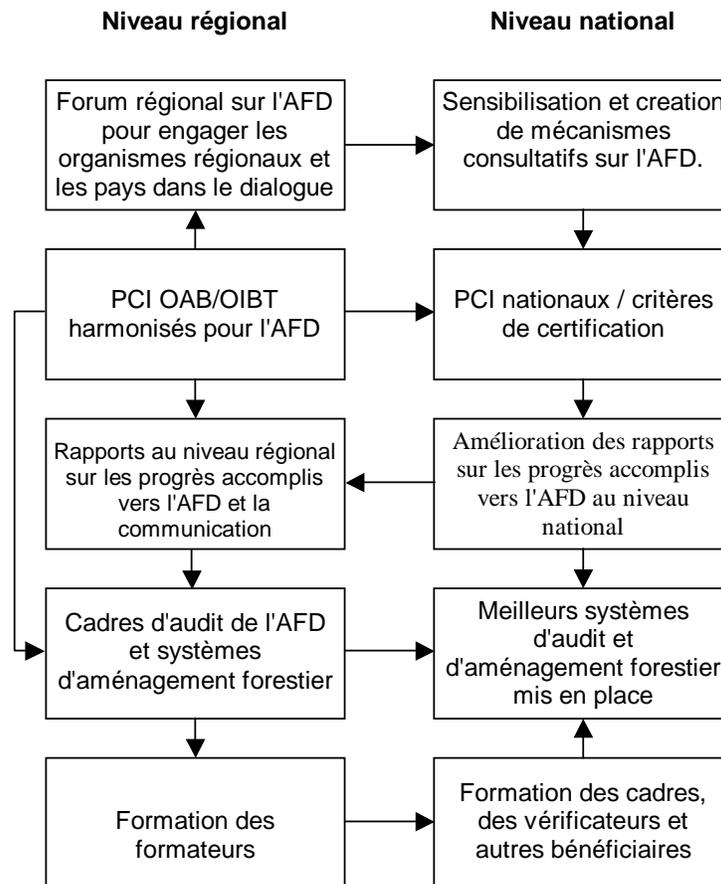
Les activités 2.2.1 – 2.4.5 ont également été retenues dans la proposition révisée car leur absence pourrait compromettre la pleine réalisation des objectifs du projet.

La stratégie globale du projet dépend grandement de l'utilisation de l'OAB comme institution régionale, en mesure de fournir des mécanismes efficaces d'échange d'expériences, de facilitation de l'élaboration d'approches harmonisées/coordonnées pour le développement, la mise en application et le suivi des PCI pour l'aménagement forestier durable. Cette stratégie réduirait les coûts respectifs au niveau national et contournerait le problème des ressources humaines limitées dans la plupart des pays africains membres de l'OIBT. La stratégie du projet s'appuie en outre sur l'intérêt commun des pays africains de collaborer entre eux et de communiquer leurs messages communs sur l'AFD, sur le marché international et dans les enceintes de politique.

Au niveau national, la stratégie du projet repose sur une séquence logique d'activités destinées à mettre en place les principales composantes de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'AFD, au niveau national et au niveau de l'UFA. Bien qu'il soit entendu que chaque pays qui est un important producteur forestier doit élaborer ses propres instruments réglementaires et promotionnels, des instruments régionaux tels que les PCI, les cadres de suivi et de rapports, et les systèmes d'audit et de certification, pourront être d'une utilité concrète.

La séquence logique de la stratégie du projet est présentée à la figure 1. Dans certains pays, les phases initiales sont déjà achevées (Cameroun, Ghana), mais soit bénéficieraient de, soit nécessitent une aide et une coopération au cours de la phase de mise en œuvre.

Figure 1 Stratégie du projet



En raison des différences de situation au niveau national, les pays ont été divisés en quatre catégories :

- A. Pays ayant réalisé des progrès en matière d'aménagement forestier et de mise en application des PCI (Cameroun, Ghana, Gabon);
- B. Pays ayant réalisé des progrès en matière d'aménagement forestier et de tests CIFOR sur les PCI (République centrafricaine, Côte d'Ivoire);
- C. Pays ayant réalisé des progrès en matière d'aménagement forestier (Congo et Togo; pays non-membres de l'OIBT: Guinée équatoriale, Nigeria, Tanzanie);
- D. Pays nécessitant des réformes majeures de leur politique actuelle et de leur cadre réglementaire afin de progresser dans le domaine de l'aménagement forestier (RD du Congo et Liberia; pays non-membres de l'OIBT: Angola et Sao-Tomé-et-Principe).

La stratégie du projet comprend trois phases d'activités :

- Phase I Renforcement des capacités au niveau régional et national dans des pays membres sélectionnés.
- Phase II Renforcement des capacités au niveau national dans les autres pays membres de l'OIBT et parmi les bénéficiaires dans des pays sélectionnés.
- Phase III Renforcement des capacités parmi les bénéficiaires dans les autres pays membres de l'OIBT.

Les phases II et III comprennent un appui aux pays participants au niveau régional.

Le projet tirera pleinement profit de l'expérience et des connaissances existantes dans les pays de la région et d'autres régions. La stratégie proposée fait appel aux complémentarités ainsi qu'à la participation de tous les groupes d'intervenants dans le but d'éviter une situation où les petites et moyennes entreprises indigènes, les forêts villageoises, etc., seraient désavantagées.

Deux projets OIBT directement liés à la présente proposition de projet sont actuellement en cours en Afrique:

- Le projet PD 9/98 Rev.2 (F) au Gabon a trait à la publication, mise à l'essai et clarification des Critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts gabonaises, qui sera achevé dans le courant de 2001.
- Le projet PD 23/99 Rev.2 (F) qui a trait à la mise à l'essai de C&I révisés et la diffusion des résultats en ce qui concerne le Cameroun. Le projet en est encore à sa phase initiale, mais devrait être achevé d'ici le début de 2002.

Ces deux pays ne recevront donc pas les apports du Projet, qui sont destinés à l'élaboration de PCI nationaux et à leur mise à l'essai. Cependant, les enseignements tirés des travaux de développement au Cameroun et au Gabon seront prises en compte lors de l'élaboration du plan de travail détaillé du projet proposé.

Un certain nombre d'autres projets financés par l'OIBT et d'autres organisations en cours ou à un stade avancé dans la région africaine possèdent des synergies avec le projet proposé. Par conséquent des contacts étroits seront établis avec ces autres actions, afin de veiller à ce que les PCI OAB/OIBT soient incorporés dans leurs activités et que leurs résultats soient dûment pris en compte pour éviter le double emploi. Parmi ces projets, on citera entre autres:

- *Cameroun*: Mise au point de méthodes et de stratégies pour l'aménagement durable de la forêt tropicale humide au Cameroun (PD 26/92 Rev.2 (F,I)); Aménagement forestier, participation des communautés et utilisation durable de ;a région forestière de Si-Kop (PD 21/98 Rev.2 (F)); Projet pilote d'aménagement durable de la forêt de So'o Lala (PD 27/99 Rev.2 (F)); Mise en place d'une base durable de collecte et de diffusion des données statistiques sur la commercialisation du bois au Cameroun (PD 47/98 Rev.2 (M)).
- *Congo*: Aménagement pilote intégré de la forêt de Ngoua II Nord (PD 2/93 Rev.1 (F)); Elaboration d'un plan d'aménagement durable de la zone de Souanké-Sembé-Kellé (PD 12/96 Rev.2 (F)).
- *Ghana*: Mise en œuvre pilote de plans d'aménagement forestier novateurs pour des zones du domaine forestier hors-réserves (PD 41/95 Rev.1 (F)); Sylviculture et économie d'une meilleure gestion des forêts naturelles (PD 4/98 Rev.1 (F)); Développement participatif des forêts tropicales par les femmes dans les communautés indigènes (PD 49/98 Rev.1 (F)).
- *Côte d'Ivoire*: Régionaliser les tarifs de cubages d'arbres de forêts naturelles et plantations (PD 53/97 Rev.2 (F)).
- *Gabon*: Inventaire et préparation de l'aménagement de la zone forestière de Minkébé (PD 28/96 Rev.1 (F)); Inventaire forestier et rédaction des plans d'aménagement des aires forestières classées de production dans la première zone forestière du Gabon (PD 17/98 Rev.3 (F)); Développement d'un prototype expérimental d'un système informatique de gestion pour le contrôle de la production forestière (PD 15/98 Rev.2 (M))
- *Togo*: Projet de plantation sur 2 500 ha pour la production de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho-Baloé (PD 30/96 Rev.3 (F)); Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé avec les collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre (PD 9/99 Rev.2 (F)); Elaboration d'une stratégie pour l'amélioration du système national de traitement des statistiques forestières et de l'information sur le marché des bois (PPD 21/99 Rev.1 (M)).

Il se peut que certaines zones des projets ci-dessus soient utilisées pour mettre à l'essai les PCI nationaux élaborés au cours du projet proposé.

Les instruments liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT sont développés au niveau régional, et utilisés lors de l'exécution des activités d'appui au niveau national. Les différents pays sont inclus dans le programme progressivement, en tenant compte des contraintes actuelles posées par leur situation macro-économique et politique. Les différentes phases des produits du projet sont précisées à la section 6, intitulée Plan de travail.

2.4 Bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires des produits du projet seront les suivants:

- Concessionnaires, PME, forêts villageoises
- Autorités forestières
- ONG et autres groupes intéressés
- Organisations, organismes et programmes régionaux

2.5 Risques

Les risques suivants ont été identifiés à ce stade:

- i) La capacité de l'OAB de mettre en application son mandat fondamental, sur lequel ce projet s'appuie lourdement; afin de prendre ce risque en considération, un ensemble d'apports à l'OAB ont été compris dans le projet en vue de garantir que ses activités ne constituent pas un trop grand fardeau pour les ressources de l'Organisation, qui sont déjà fortement grevées. Ces apports comprennent des frais de gestion de l'Agence d'exécution de 3% afin d'assurer le rassemblement des ressources supplémentaires nécessaires au renforcement des capacités de l'OAB qui n'ont pas été identifiées dans les activités du projet.
- ii) Il se peut que certains acteurs, en particulier les ONGE, ne participent pas à des composantes liées à la certification, si l'on ne leur offre pas de véritables possibilités de participation et si leurs points de vue ne sont pas dûment pris en compte. Afin de parer à ce risque, toutes les ONG internationales et régionales seront invitées à participer à des ateliers et des séminaires régionaux organisés par le projet. Leurs représentants seront invités à y contribuer en tant qu'orateurs et spécialistes.
- iii) Il est possible que les pays ne perçoivent pas de bénéfices tangibles provenant de la coopération régionale ou que les progrès dans des domaines essentiels, tels que la certification, soient si lents qu'ils seront obligés de progresser au niveau national. Ceci est déjà le cas du Ghana et du Cameroun. En revanche, les autres pays de la région pourront tirer des enseignements utiles des expériences de ces pays.
- iv) Les Pays membres de l'OAB qui ne sont pas membres de l'OIBT risquent de ressentir qu'ils ne reçoivent pas les bénéfices de façon équitable sans justification, et par conséquent de ne pas souhaiter participer aux activités régionales. Afin de tenir compte de ce risque, le projet comprend des mesures destinées à promouvoir le cofinancement d'activités parallèles pour aider les Pays membres de l'OAB non-membres de l'OIBT.
- v) La participation du secteur privé pourrait demeurer limitée si les activités du projet sont perçues comme augmentant le niveau de contrôle plutôt que comme une aide à la réalisation de l'AFD ainsi que d'un avantage sur le marché. Afin de prendre ce risque en considération, le Projet travaillera en étroite coopération avec le secteur privé, tant au niveau national qu'au niveau régional, représenté par l'IFIA et les associations nationales des industries et des entrepreneurs forestiers, respectivement.
- vi) Il se peut que la mise en œuvre des activités au niveau national par les Gouvernements membres de l'OIBT soit limitée, du fait qu'ils ont tendance à accorder moins de priorité aux projets régionaux qu'aux projets nationaux. Afin de parer à ce risque, la stratégie de mise en œuvre du projet au niveau national est axée sur le renforcement d'un engagement ferme de la part du gouvernement hôte par la prise de mesures pratiques au cours de l'exécution du projet. Bien sûr, le projet peut compter sur la volonté résolue de la Conférence ministérielle de l'OAB, qui accorde une haute priorité à la mise en œuvre des C&I et de la certification, et à laquelle il sera possible de faire appel en coopération avec les gouvernements.
- vii) Il est possible que les pays participants considèrent le projet comme un ensemble d'activités parallèles à celles qui sont déjà en cours ou prévues dans les différents pays. Cette question, qui a déjà été étudiée au cours de l'élaboration du projet, sera de nouveau abordée dans chaque pays au cours de la

planification des activités du projet au niveau national. En outre, le suivi du projet comprendra les activités parallèles possibles qui lui sont pertinentes.

- viii) L'identification de consultants locaux compétents pourrait s'avérer difficile. Dans ce cas, des spécialistes de pays avoisinants seront recrutés comme consultants chargés de l'exécution des activités nationales.

Il convient de rappeler qu'à l'Atelier préparatoire qui a eu lieu à Yaoundé, le 25 et 26 mai 2001, les Pays membres de l'OAB ont réitéré la nécessité de la mise en œuvre de ce projet, ainsi que leur engagement à son exécution. Ceci s'applique aux facteurs de risque iii), iv), vi) et vii).

3. Produits

3.1 Objective spécifique 1

- Produit 1.1 *Un forum/mécanisme de consultation ouvert, participatif et représentatif (par ex. organe national) sur l'AFD créé/identifié* dans les pays participants pour le suivi des progrès accomplis vers l'AFD et la consultation sur les questions de politique. Le règlement intérieur de ce forum sera documenté et le forum sera soutenu par un organisme national responsable identifié qui agira également en tant qu'organisme coordonnateur.

Le produit 1.1 ne sera pas réalisé par le projet dans les pays où un forum consultatif national forestier existe déjà sous d'autres initiatives (par ex. Programme national forestier ou autre processus), mais le projet leur fournira un appui.

- Produit 1.2 *Critères nationaux PCI/certification élaborés* grâce à un processus de grande envergure dans le cadre des PCI OIBT/OAB au niveau national et au niveau des UFA, ainsi qu'à d'autres initiatives forestières pertinentes.

L'élaboration des PCI nationaux est effectuée par des Groupes de travail nationaux (GTN) ayant une représentation ouverte et équilibrée de tous les groupes d'intervenants pertinents, chargés d'élaborer des PCI/normes de certification pour l'AFD dans tous les pays participants. Les GTN ont des procédures démocratiques de prise de décision et de résolution des différends, et leurs travaux sont indépendants de toute influence injustifiée (par ex. de la part de la source de financement).

Ce produit ne s'applique pas au Cameroun, au Gabon ou au Ghana, où des PCI/normes de certification existent déjà ou sont en cours d'élaboration sous un autre programme. Cependant, le projet fournit certains apports aux fins d'assurer la compatibilité avec les PCI OAB/OIBT.

- Produit 1.3 *Meilleure information grâce à des rapports périodiques au niveau national* sur les progrès accomplis vers le but d'AFD, en appliquant un format général commun aux PCI.

Meilleures dispositions ou cadres nationaux de surveillance/audit (interne/externe) conçus, institués et mis en application, et amélioration des conditions réglementaires prescrites pour l'aménagement forestier (exprimées sous forme de règlements, codes de conduite révisés, etc.) dans les pays participants.

- Produit 1.5 *Personnel forestier et spécialistes formés* en matière de mise en œuvre des PCI et d'audit de l'aménagement forestier durable dans chaque pays, et d'essais de terrain des PCI OAB/OIBT dans deux pays sélectionnés.

3.2 Objectif spécifique 2

- Produit 2.1 *PCI OAB/OIBT provisoires harmonisés* officiellement présentés à la Conférence ministérielle de l'OAB

- Produit 2.2 *Forum consultatif au niveau régional* pour la promotion de l'AFD institué de concert avec les

principaux groupements d'intéressés, représentés par leurs organisations régionales compétentes.

- Produit 2.3 *Cadre d'audit des forêts africaines* développé et mis à l'essai, y compris directives et vérification pour les PCIV, *système d'aménagement forestier au niveau des UFA* et définition de dispositions institutionnelles et organisationnelles adéquates. Les éléments du système d'aménagement forestier couvrent des aspects tels que les inventaires, les placettes d'échantillonnage permanentes (PEP), les plans d'aménagement, la réglementation de l'exploitation, les directives d'exploitation à faible impact, les directives sylvicoles, les méthodes de conservation de la biodiversité, les questions sociales, le suivi et le contrôle, et la recherche.
- Produit 2.4 *Minimum de 60 instructeurs formés* au niveau régional en matière d'élaboration, d'application de mise en œuvre et d'audit des PCI OAB/OIBT au niveau des UFA.
- Produit 2.5 *Capacité consultative et de diffusion de l'OAB renforcée* en tant qu'instrument de coopération et de consultation entre ses pays membres pour la promotion et la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT.

La diffusion comprendrait des rapports périodiques au niveau régional sur les progrès accomplis vers l'objectif d'aménagement forestier durable et les problèmes qui y sont liés, basés sur des données et des rapports nationaux (produit 1.5), en utilisant comme base le modèle élaboré par l'OIBT.

4. Activités

4.1 Produit 1 Forum/mécanisme consultatif ouvert, participatif et représentatif

- Activité 1.1.1 Identification de l'organe responsable
- Activité 1.1.2 Identification des intéressés et consultations initiales
- Activité 1.1.3 Elaboration des projets de termes de référence
- Activité 1.1.4 Création d'un forum/mécanisme consultatif et définition de son statut (le terme "Forum national AFD" est utilisé ci-après)
- Activité 1.1.5 Organisation d'un séminaire de sensibilisation au PCI pour l'AFD
- Activité 1.1.6 Réunions périodiques du forum

4.2 Produit 1.2 PCI nationaux / critères de certification

- Activité 1.2.1 Identification du secrétariat /centre de coordination du GTN
- Activité 1.2.2 Identification des intéressés et consultations initiales
- Activité 1.2.3 Identification des représentants des intéressés, pour le GTN
- Activité 1.2.4 Elaboration des projets de termes de références et procédures
- Activité 1.2.5 Constitution du GTN et de son Comité/sous-groupe technique
- Activité 1.2.6 Organisation du premier atelier national
- Activité 1.2.7 Réunions périodiques du GTN
- Activité 1.2.8 Elaboration de PCI nationaux préliminaires
- Activité 1.2.9 Diffusion aux intéressés pour examen public et commentaires
- Activité 1.2.10 Organisation du second atelier national
- Activité 1.2.11 Ajustements aux PCI préliminaires
- Activité 1.2.12 Mise à l'essai dans des UFA sélectionnées par des audits pilotes (identification des UFA, équipe d'audit, préparation, audit pilote et rapports)
- Activité 1.2.13 Révision des PCI préliminaires et diffusion pour examen public et commentaires
- Activité 1.2.14 Retirée
- Activité 1.2.15 Mise au point des PCI nationaux

La séquence des activités énumérées ci-dessus sera ajustée dans chaque pays en tenant compte de leurs conditions spécifiques. Par exemple, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire, où le CIFOR a réalisé des tests locaux sur les PCI originaux de l'OAB (1997), mais où il n'existe pas encore de PCI nationaux, certaines phases seront peut-être éliminées.

4.3 Produit 1.3 Meilleure information grâce à des rapports périodiques au niveau national

Activité	1.3.1	Collecte de données basée sur les PCI OAB/OIBT
Activité	1.3.2	Elaboration d'un rapport national sur les PCI
Activité	1.3.3	Diffusion des résultats
Activité	1.3.4	Mise à jour périodique des rapports nationaux

4.4 Produit 1.4 Meilleures dispositions de surveillance/cadres d'audit au niveau national

Activité	1.4.1	Préparation d'un examen des dispositions existantes de surveillance/audit des forêts et des autres autorités et organisation de gestion forestière, identification des lacunes
Activité	1.4.2	Préparation d'une analyse de la nature appropriée (efficacité et rentabilité) et adéquate des conditions réglementaires prescrites pour le système d'aménagement forestier, et mesures de mise en application effective
Activité	1.4.3	Organisation d'un atelier national afin d'examiner les améliorations proposées
Activité	1.4.4	Elaboration d'un plan d'action pour l'amélioration des dispositions existantes, en tenant compte de tous les acteurs et de leurs responsabilités
Activité	1.4.5	Elaboration des ajustements à apporter au cadre réglementaire
Activité	1.4.6	Rapports périodiques par les acteurs impliqués, sur les progrès accomplis par le Forum national AFD

4.5 Produit 1.5 Un minimum de 60 représentants des intervenants, de cadres forestiers et de spécialistes formés dans chaque pays

Activité	1.5.1	Identification des besoins de formation et élaboration du programme de formation
Activité	1.5.2	Préparation du matériel didactique pour les contrôleurs
Activité	1.5.3	Organisation du/des stage(s) de formation pour contrôleurs
Activité	1.5.4	Préparation du matériel didactique pour les cadres forestiers sur la mise en application des PCI et l'audit interne
Activité	1.5.5	Organisation des stages de formation pour cadres forestiers
Activité	1.5.6	Evaluation des activités de formation effectuées
Activité	1.5.7	Organisation de stages de formation supplémentaires

4.6 Produit 2.1 PCI OAB/OIBT préliminaires harmonisés

Activité	2.1.1	Affinage des PCI OAB/OIBT et des vérificateurs pour l'aménagement durable des forêts naturelles
Activité	2.1.2	Elaboration du projet de PCIV OAB/OIBT pour l'aménagement durable des forêts de plantation
Activité	2.1.3	Diffusion du document pour commentaires au niveau régional et international
Activité	2.1.4	Mise à l'essai du projet de PCIV OAB/OIBT pour les forêts de plantation dans deux pays
Activité	2.1.5	Organisation d'un atelier régional sur les PCIV OAB/OIBT pour les forêts de plantation
Activité	2.1.6	Approbation des PCIV OAB/OIBT finals par la Conférence ministérielle de l'OAB

4.7 Produit 2.2 Forum consultatif au niveau régional

Activité	2.2.1	Identification des groupes d'intervenants et de leur organisation régionale
----------	-------	---

Activité	2.2.2	Elaboration du projet de termes de références pour le Forum régional sur l'aménagement durable des forêts africaines, l'OAB faisant fonction de Secrétariat du Forum
Activité	2.2.3	Institution du Forum et de son programme de travail à sa première réunion
Activité	2.2.4	Réunions périodiques du Forum pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des PCIV OAB/OIBT

4.8 Produit 2.3 Cadre d'audit et système d'aménagement des forêts africaines

Activité	2.3.1	Elaboration d'un manuel d'audit comprenant des directives et des listes de vérification des PCIV, ainsi que l'autres éléments du cadre d'audit pour l'AFD et une définition des dispositions institutionnelles et organisationnelles adéquates applicables dans les pays membres afin de faciliter le développement et l'application des PCIV OAB/OIBT au niveau national
Activité	2.3.2	Diffusion du projet de manuel pour commentaires au niveau régional et international
Activité	2.3.3	Organisation d'un atelier régional pour examiner et mettre au point le manuel
Activité	2.3.4	Traduction, impression et diffusion du manuel aux bénéficiaires
Activité	2.3.5	Elaboration d'un manuel sur un système adéquat d'aménagement forestier pour les forêts naturelles africaines précisant ses éléments typiques et s'inspirant des pratiques actuelles et des recherches effectuées. Ce manuel examinera les concessions/entrepreneurs à grande et petite échelle et les forêts collectives/villageoises
Activité	2.3.6	Diffusion du projet de manuel pour commentaires au niveau régional et international
Activité	2.3.7	Organisation d'un atelier régional pour examiner et mettre au point le manuel
Activité	2.3.8	Traduction, impression et diffusion du manuel aux bénéficiaires

4.9 Produit 2.4 Minimum de 60 instructeurs formés

Activité	2.4.1	Elaboration d'un programme de formation et de stages régionaux pour instructeurs en matière de a) audit des PCIV, et b) système d'aménagement forestier
Activité	2.4.2	Identification des participants en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité pour enseigner au niveau national
Activité	2.4.3	Organisation de deux stages/ateliers de formation (le matériel didactique est en grande partie fourni par le produit 2.3)
Activité	2.4.4	Evaluation des stages de formation et de leur impact sur les stagiaires
Activité	2.4.5	Organisation de stages de formation supplémentaires

4.10 Produit 2.5 Capacité consultative et de diffusion de l'OAB

Activité	2.5.1	Recrutement d'un Conseiller régional sur la mise en œuvre des PCI / Coordinateur de projet et création d'une cellule de coordination au bureau de l'OAB
Activité	2.5.2	Assignment des responsabilités de mise en œuvre du projet parmi le personnel de l'OAB
Activité	2.5.3	Fourniture du matériel informatique et des logiciels ainsi que des installations de communication, y compris leur mise à jour/entretien périodique
Activité	2.5.4	Création d'une page Internet du projet et mise à jour continue
Activité	2.5.5	Collecte des données des pays membres sur les PCI en utilisant le format élaboré par l'OIBT, par correspondance et visites de terrain (3 missions par an)
Activité	2.5.6	Traduction des documents de travail et des documents finals dans quatre langues
Activité	2.5.7	Impression et diffusion en quatre langues des rapports et du matériel de promotion sur la mise en œuvre des PCIV OAB/OIBT

Le tableau 2 décrit comment les produits du projet sont réalisés en trois phases.

Tableau 2 Programmation des produits du projet en trois phases

Produit	Phase I	Phase II	Phase III
1.1	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 9 pays	Forum national opérationnel dans 9 pays
1.2	PCI/normes de certification nationales établies dans 4 pays	PCI/normes de certification nationales établies dans 2 pays	
1.3	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 6 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 9 pays	Données nationales sur les PCI rassemblées dans 9 pays
1.4	Cadre de suivi/audit dans 5 pays	Cadre de suivi/audit dans 9 pays	Cadre de suivi/audit dans 9 pays
1.5	Formation dans 2 pays	Formation dans 9 pays	Formation dans 9 pays
2.1	PCI OAB/OIBT pour forêts naturelles (2.1.1 & 2.1.6)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles - préparation (2.1.2 - 2.1.5)	PCI OAB/OIBT pour plantations sylvicoles approuvés (2.1.6)
2.2		Forum régional opérationnel (2.2.4)	Forum régional opérationnel (2.2.4)
2.3		Atelier régional et diffusion (2.3.7 - 2.3.8)	
2.4		Formation régionale (2.4.1 - 2.4.4)	Formation régionale (2.4.5)
2.5	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1 - 2.5.6)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)	Conseiller régional, collecte de données, diffusion (2.5.1, 2.5.5 - 2.5.7)

Note: Les chiffres entre parenthèses se réfèrent aux activités.

5. Fiches du cadre logique

La révision de la proposition de projet n'a pas matériellement modifié le Cadre logique. Les fiches du cadre logique relatives aux Indicateurs, aux Moyens de vérification et aux Hypothèses importantes pour la réalisation de l'objectif de développement, des objectifs spécifiques, des produits et des activités du projet figurent à l'annexe 3. Celles-ci précisent en outre les liens qui existent entre les produits du projet au niveau régional et national.

6. Plan de travail

On trouvera à l'annexe 4 un diagramme en bâtons précisant la programmation des activités en trois phases. La Phase I (décrite en deux stades) durera trois (3) ans, la Phase II un (1) an et la Phase III deux (2) ans. Le diagramme en bâtons identifie les activités à exécuter par mois durant la Phase I et par trimestre durant les Phases II et III. A l'achèvement du stade I de la Phase I, il se peut qu'il soit nécessaire de reformuler le Plan de travail pour tenir compte de l'expérience acquise durant le stade I de la Phase I du projet.

Un plan de travail détaillé des activités du projet sera élaboré au cours de la phase de démarrage du projet.

7. Budget

7.1 Budget estimatif

Le budget estimatif du projet est présenté à l'annexe 5. Outre le budget global du projet, l'annexe 5 comprend des estimations provisoires du coût des interventions du projet dans les différents pays. Ces estimations seront révisées au cours de la phase de démarrage du projet.

Les contributions au budget du projet par source de financement sont réparties entre l'OIBT et l'OAB comme suit (USD)

Tableau 3 Contributions de l'OAB et de l'OIBT au financement du projet

USD	OAB	OIBT	Total global
Phase I	345 500	1 269 965	1 615 465
Phase II	87 000	864 070	951 070
Phase III	174 000	1 444 144	1 618 144
Total	606 500	3 578 178	4 184 678

Les trois pour cent de Frais de gestion de l'Agence d'exécution OAB ont été retirés du budget et des réductions appréciables ont été effectuées au niveau des budgets des consultants nationaux, des ateliers nationaux et des dépenses diverses aux fins de rationaliser le budget et de rester dans les limites du plafond budgétaire approuvé par le Conseil.

En outre, un grand nombre des coûts qui se reproduisaient chaque année ont été retirés du fait de la restructuration des phases du projet durant les stades préliminaires de sa mise en œuvre.

Le budget révisé de la contribution de l'OIBT au stade I de la Phase I du projet, y compris les frais de suivi et d'évaluation et les frais d'appui au programme de l'OIBT, s'élève à présent à US\$634.983.

Au cours de ses délibérations sur la Révision (1) de cette proposition, le Comité n'a fait aucune recommandation au Conseil concernant les activités 2.5.1 –2.5.5 relatives au Conseiller régional proposé sur la mise en œuvre / coordination du projet PCI à affecter à l'OAB pour la durée du projet.

Etant donné que cette activité est considérée comme étant un élément essentiel à la réussite de la mise en œuvre de ce projet, celle-ci a été retenue dans la proposition de projet révisée, avec une allocation budgétaire réduite.

Ainsi qu'il est mentionné dans la section Risques (Partie II, section 2.5), l'élément le plus critique de l'exécution du projet risque d'être la capacité de l'OAB de mettre en œuvre son mandat fondamental, ainsi que les activités régionales du projet.

7.2 Cofinancement

Il convient de noter que l'OIBT n'est pas en mesure de financer les interventions au niveau national dans les pays non-membres de l'OIBT, ce qui est le cas de l'Angola, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe et de la Tanzanie. Le cofinancement d'activités parallèles dans ces pays sera par conséquent favorisé. Parmi les sources de financement potentielles figurent les donateurs bilatéraux, les institutions multilatérales de financement du développement (la Banque africaine du développement et la Banque mondiale), ainsi que les ONG agissant dans ce domaine. Par exemple, l'élaboration des Critères & Indicateurs pour l'AFD a déjà commencé en Tanzanie avec l'appui financier du Finnish Department for International Cooperation. Ce genre de financement parallèle peut se faire en intégrant certaines activités nationales du projet aux programmes et projets existants des donateurs, ainsi que par le biais de projets individuels.

L'OAB fera office de promoteur du cofinancement parallèle pour ses Pays membres non-membres de l'OIBT. Les séminaires et ateliers régionaux, auxquels seront invités d'autres donateurs, serviront de forums à cet effet. En outre, les activités de communication du projet comprendront des informations à l'intention des donateurs potentiels sur les activités complémentaires pour lesquelles un cofinancement est recherché. Ces activités seront précisées dans le Plan de travail du projet durant sa phase initiale.

PARTIE III: DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

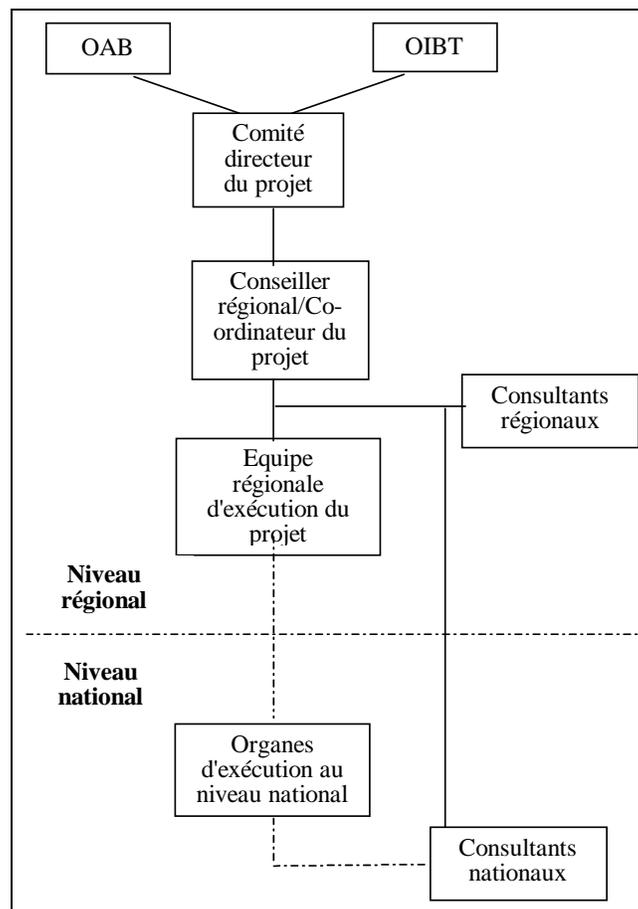
1. Structure de gestion

Le projet sera exécuté par l'Organisation africaine du bois en coopération avec le Secrétariat de l'OIBT.

La structure de gestion du projet (voir organigramme figure 2) est composée des éléments suivants:

- Comité directeur du projet composé de représentants de la direction de l'OAB et de la direction de l'OIBT;
- Coordinateur du projet qui fera également fonction de Conseiller régional sur la mise en œuvre des PCI (les termes de référence du Conseiller régional figurent en annexe);
- Equipe régionale du projet, composée de membres désignés du personnel professionnel de l'OAB, chacun ayant été assigné des responsabilités précises pour la mise en œuvre des activités du projet au niveau régional;
- Organes nationaux d'exécution (centres de coordination de l'OAB, organisations engagées par contrat pour l'exécution des activités du projet au niveau national, etc.).

Figure 2 Organisation du Projet



Le tableau 4 précise la distribution des responsabilités de mise en œuvre des activités du projet entre l'OAB et l'OIBT. Les activités énumérées dans la colonne OAB seront mises en œuvre par le Secrétariat de l'OAB.

Le Conseiller régional sera engagé par l'OIBT et il/elle sera responsable d'assurer par contrats les apports du projet au niveau national. Le Conseiller régional sera responsable de l'exécution des activités énumérées dans

la colonne OIBT du tableau 4. L'appui nécessaire au Conseiller régional sera fourni par le biais du suivi assuré par le Secrétariat de l'OIBT et sur demande, selon qu'il conviendra.

Tableau 4 Distribution des responsabilités d'exécution du projet

Produit/activité	OAB	OIBT ¹⁾
1.2.1-6		X
1.2.1-15		X
1.3.1-4		X
1.4.1-6		X
1.5.1-7		X
2.1.1	X	
2.1.2		X
2.1.3	X	
2.1.4		X
2.1.5		X
2.1.6	X	
2.2.1	X	
2.2.2	X	
2.2.3	X	
2.2.4	X	
2.3.1		X
2.3.2	X	
2.3.3		X
2.3.4		X
2.3.5		X
2.3.6	X	
2.3.7		X
2.3.8		X
2.4.1		X
2.4.2	X	
2.4.3		X
2.4.4		X
2.4.5		X
2.5.1		X
2.5.2	X	
2.5.3		X
2.5.4	X	
2.5.5	X	
2.5.6		X
2.5.7		X

¹⁾ : Les activités dont l'OIBT est responsable seront exécutées par le Conseiller régional/Coordinateur du projet engagé par l'OIBT.

Le Conseiller régional sera responsable du recrutement, de la coordination et de la surveillance des Consultants nationaux, qui assisteront les organismes d'exécution au niveau national, à la mise en œuvre du projet dans les Pays membres de l'OIBT.

Les Termes de référence du Conseiller régional/Coordinateur de projet figurent à l'annexe 6 du présent document, et les renseignements généraux sur l'Organisation africaine du bois et son personnel essentiel à l'annexe 7.

2. Suivi, rapports et évaluation

Le suivi et l'évaluation du projet seront assurés de la manière suivante:

- a) Des rapports d'avancement seront élaborés sur une base semestrielle, au minimum quatre semaines avant les réunions du Comité directeur du projet et les missions de suivi, et 2 mois avant les sessions du CIBT. Le premier rapport sera élaboré six mois et 10 jours après le démarrage du projet.
- b) Un rapport final du projet sera soumis dans les trois mois qui suivront l'achèvement du projet au plus tard.
- c) Les rapports techniques du projet couvriront les manuels, les études, les rapports d'ateliers et de formations, ainsi que d'autres documents techniques produits par le projet.
- d) Suivi, examen et réunions du Comité directeur – Le suivi et l'examen du projet seront effectués concurremment avec les réunions du Comité directeur qui seront organisées périodiquement.

Un programme provisoire de suivi et de rapports est présenté ci-dessous:

	<u>A partir du démarrage</u>
• Premier rapport d'avancement	6 mois et 10 jours
• Première mission de suivi / Comité directeur	7 mois
• Deuxième rapport d'avancement et rapports suivants	Tous les six mois
• Comité directeur	7 ^{ème} mois de chaque année

- e) Evaluation – Le projet fera l'objet d'une évaluation indépendante au cours du dernier trimestre des deuxième et troisième années de son exécution. Les résultats de cette évaluation seront incorporés dans une proposition révisée de phases ultérieures. La mise en œuvre de ces phases ultérieures dépendra des résultats des évaluations effectuées. Compte tenu de sa nature stratégique et de son caractère unique, le projet fera également l'objet d'une évaluation à posteriori à la fin de l'année 6 (deux mois après son achèvement), afin d'analyser les enseignements qui en ont été tirés en vue de l'adoption possible de stratégies semblables dans d'autres régions tropicales.

PARTIE IV: LE CADRE DES BOIS TROPICAUX

1. Conformité aux objectifs de l'AIBT de 1994

Le projet proposé contribue à la réalisation des objectifs énoncés à l'article premier de l'Accord de la façon suivante (les lettres se réfèrent aux paragraphes de l'article premier):

- (a) Par la création de forums au niveau régional et national, les produits du projet offrent des cadres de consultation, de coopération et d'élaboration de politiques entre les neuf pays membres de l'OIBT qui sont membres de l'OAB.
- (b) Le projet consolidera le rôle de l'OAB dans la promotion du commerce des bois africains provenant de sources durables.
- (c) L'orientation du projet vers la mise en œuvre et l'application des PCI s'inscrit dans le cadre du développement durable.
- (d) Le projet vise le renforcement des capacités des membres de démontrer que les bois tropicaux et les produits ligneux des pays africains membres de l'OIBT proviennent de sources gérées de façon durable, telles qu'elles sont définies par les PCI OAB/OIBT.
- (e) Les produits du projet relatifs à la production de manuels et de matériel didactique, ainsi qu'à la formation en matière de systèmes d'aménagement forestier améliorés et d'audit de l'AFD, contribuent à l'objectif (f).
- (f) Le projet produira des rapports au niveau national et régional sur les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif d'AFD, qui comprendront des données sur la production et l'utilisation des bois tropicaux, ainsi qu'une importante diversité de facteurs qui détermineront le développement futur.
- (g) Les PCI pour les forêts de plantation contribueront à soutenir et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre et d'aménagement forestier, ainsi que la restauration des terres forestières dégradées.
- (h) Les PCI nationaux qui seront élaborés au cours de l'exécution du projet fourniront un cadre général, clairement établi, aux pays membres pour l'élaboration de politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durables des forêts productrices de bois d'œuvre et de leurs ressources génétiques, et au maintien de l'équilibre écologique de la région africaine, dans le contexte du commerce des bois tropicaux.

Le projet proposé se rapporte à huit des quatorze objectifs identifiés à l'article premier de l'Accord, et fournit un apport indirect de la majorité des autres objectifs.

2. Conformité au Plan d'action de l'OIBT

Le projet appliquera les stratégies transversales du Plan d'action de l'OIBT de la façon suivante:

- Offrir sa coopération, sa coordination et sa collaboration actives aux organisations internationales et autres enceintes internationales qui assurent les activités pertinentes aux objectifs, opérations et travaux statistiques de l'OIBT, en vue de mettre en commun les savoirs, réduire les redondances, renforcer les complémentarités et harmoniser les activités.

Le projet établira un lien opérationnel étroit et exhaustif entre l'OIBT et l'OAB, honorant l'accord de coopération signé à Yaoundé, le 29 mai 2001.

- Encourager la participation active des acteurs non gouvernementaux, dont les associations industrielles et commerciales, les organisations environnementales et les groupes indigènes.

Les forums sur l'AFD au niveau régional et national qui seront soutenus par le projet seront transparents et ouverts à tous les principaux groupes d'acteurs, y compris leurs organisations régionales et nationales.

- Déployer des activités de relations publiques, de sensibilisation et d'éducation afin de mieux informer le public des buts et activités de l'Organisation.

Le projet organisera un grand nombre d'ateliers et de stages de formation permettant d'exposer les participants aux objectifs et aux instruments de l'OIBT, en particulier les C&I.

- Appuyer le développement des ressources humaines.

Le projet formera un minimum de 60 représentants des intervenants dans chaque pays participant (une totalité de 560) ainsi que 60 instructeurs en matière de C&I, de systèmes d'audit et d'aménagement forestier, dans tous les pays producteurs africains membres de l'OIBT.

- Appuyer la mise en commun des informations, savoirs et techniques dans l'intérêt de l'aménagement forestier durable, et pour de meilleures transformations et utilisations des produits et connaissance des marchés.

Les produits du projet liés aux PCI et aux manuels d'audit et de systèmes d'aménagement forestier, ainsi que les stages de formation à l'appui, contribueront directement à cette intervention stratégique. Le projet produira des informations sur les PCI aux fins de surveillance au niveau national et régional.

- Appuyer les projets de démonstration et les projets pilotes.

La mise à l'essai des PCI au niveau national sera effectuée en partie dans les zones de projets pilotes achevés et encourus financés par l'OIBT.

- Appuyer les études de recherche et développement et les projets destinés à améliorer la connaissance des marchés, les valorisations rentables des produits, leur application industrielle et une meilleure gestion forestière.

Le projet fournira de nouveaux outils pour la mise en œuvre de l'AFD (PCI, audit, systèmes d'aménagement forestier), et les activités du projet relatives à la certification contribueront à améliorer la connaissance des conditions requises par les marchés.

- Formuler et mettre à l'essai des directives, critères et indicateurs liés aux travaux de l'Organisation dans les domaines de gestion forestière et d'autres domaines autant que nécessaire.

Le projet mettra en œuvre les PCI OAB/OIBT harmonisés pour les forêts naturelles et élaborera des PCI pour les forêts de plantation en Afrique.

Le tableau ci-dessous identifie les liens entre les buts et actions spécifiques du Plan d'action de l'OIBT et les produits et activités du projet.

Tableau 5 Plan d'action de l'OIBT et produits et activités du Projet

Buts et Actions de l'OIBT	Produit du projet	Activité du projet
Information économique et information sur le marché		
But 1 Meilleure transparence du marché international du bois		
1. Effectuer un Examen annuel et une évaluation de la situation mondiale des bois	1.3	1.3.1, 1.3.2, 1.3.3, 1.3.4
2. Rationaliser la collecte et la diffusion des données statistiques	2.5	2.5.4, 2.5.5
3. Coopérer avec les organisations internationales et autres sources	2.5	
4. Suivre et analyser les données statistiques et autres informations pertinentes	1.3	2.5.5
6. Encourager et aider les Membres à: <ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer les systèmes de collecte, de reportage et de diffusion des statistiques nationales; • Développer les compétences professionnelles; • Fournir des données pertinentes sous une forme aussi achevée que possible. 	1.3 2.5	
But 3 Meilleur accès au marché pour les exportations de bois tropicaux obtenus de sources pérennisées		
1. Sensibiliser le public et les politiques	1.1	1.1.4 - 1.1.6
2. Offrir un forum de réflexion sur les barrières au commerce et autres obstacles	2.2	2.2.3, 2.2.4
3. Analyser et partager les expériences	2.2, 2.3	2.2.4, 2.3.7
Reboisement et gestion forestière		
But 1 Soutien aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux		
2. Fixer des directives à l'aménagement durable des forêts tropicales	2.1	2.1.1 - 2.1.6
4. Sensibiliser le public et les politiques	2.2 1.1	2.2.4 1.1.6
7. Encourager et aider les Membres à: <ul style="list-style-type: none"> • Développer, adopter et appliquer des politiques forestières et des lois-cadres pour garantir la base de ressources forestières • Identifier et prévenir les activités forestières irrégulières • Etablir et garantir les massifs 	1.4 2.3	1.4.1 - 1.4.6 2.3.1 - 2.3.8
But 2 Meilleure base de ressources pour les bois tropicaux		
4. Faciliter le développement, les essais et la mise en œuvre des critères et indicateurs régionaux et nationaux de l'aménagement durable des forêts tropicales	1.2 2.1	1.2.1 - 1.2.15 2.1.1 - 2.1.6
5. Encourager et aider les Membres à: <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la formulation et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier • Elaborer, tester et affiner des critères et indicateurs nationaux de l'aménagement forestier durable 	comme ci-dessus 1.4 1.3	comme ci-dessus 1.4.1 - 1.4.6 2.3.1 - 2.3.8

But 3 Plus grande capacité technique, financière et humaine de gérer la base de ressources des bois tropicaux		
3. Proposer et concevoir des stages régionaux de formation	2.4	2.4.1 - 2.4.5
4. Faciliter les échanges d'informations et d'expériences sur la gestion des forêts naturelles, la restauration forestière et les plantations lignicoles	1.1, 1.2 2.5	2.5.6, 2.5.7
5. Diffuser les résultats et les enseignements tirés des projets OIBT	1.2	1.2.12
6. Encourager et aider les Membres à: <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la formation du personnel forestier et des autres acteurs à la sylviculture et la comptabilisation des ressources ainsi qu'à la gestion des forêts naturelles et des plantations lignicoles. 	1.5 2.4	1.5.1 - 1.5.7 2.4.1 - 2.4.5

BIBLIOGRAPHIE

OAB. 1996. Initiatives de l'OAB en matière de Critères et Indicateurs pour l'aménagement forestier durable en Afrique. Libreville, Gabon.

OAB. 1997. Initiatives de l'OAB en matière de Critères et Indicateurs pour l'aménagement forestier durable en Afrique. Deuxième Colloque de l'OAB pour la promotion de l'industrialisation durable et l'investissement dans le secteur africain du bois. Libreville, Gabon. 16-18 April 1997.

Baharuddin, H.G. & M. Simula. 2001. Framework for an Auditing System for ITTO's Criteria and Indicators for Sustainable Forest Management.

OIBT. 1990. Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts naturelles . Série OIBT: Politique forestière No. 1.

OIBT. 1993a. Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales. Série OIBT: Politique forestière No. 4.

OIBT. 1993b. Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production. Série OIBT: Politique forestière No. 5.

OIBT. 1998a. Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Série OIBT: Politique forestière No. 7.

OIBT. 1998b. Plan d'action OIBT de Libreville. Série OIBT: Politique forestière No. 8.

OIBT. 1999a. Guide d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Série OIBT: Politique forestière No. 9.

OIBT. 1999b. Guide d'application des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Série OIBT: Politique forestière No. 10.

OIBT. 2001. Guide d'application des Critères et Indicateurs pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Projet de rapport de l'atelier et des essais de terrain dans la région africaine.

Poore, D. & T.H. Thang. 2000. Review of Progress towards the Year 2000 Objective. Yokohama. ITTC (XXVIII)/9.

Simula, M. 2001. Harmonisation of the ATO Principles, Criteria and Indicators with the ITTO Guidelines and Criteria & Indicators for Sustainable Management of Natural Tropical Forests. Draft.

www.iucn.org/theses/fcp